



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2022 À 18H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa et monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal sont absents.

Monsieur Denis Gignac, conseiller et maire suppléant, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

M. Michael Finnerty agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

06-223-22	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 27 juin 2022. Il est 18h06.

Adoptée à l'unanimité.

06-224-22	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 06-223-22 Ouverture de la séance
06-224-22 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

11. Administration et greffe

- 06-225-22 Nomination d'un greffier *ad hoc* pour la présente séance de conseil
06-226-22 Modification de la date de la séance ordinaire du mois de juillet et du mois d'août 2022

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 06-227-22 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a une personne présente.

La principale question formulée par la personne présente lors de la période de questions qui s'est ouverte à 18h07 et s'est terminée à 18h09 se résume comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{ère} Intervenant(e)	- Pourquoi changer la date de la séance ordinaire du mois de juillet et du mois d'août ?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

06-225-22	Nomination d'un greffier <i>ad hoc</i> pour la présente séance de conseil
------------------	--

ATTENDU l'absence du greffier et du greffier adjoint ;

ATTENDU QUE la loi exige la nomination d'une personne afin d'agir comme greffier et secrétaire du conseil lors de toute séance de celui-ci ;

ATTENDU QUE le trésorier de la Ville, monsieur Michael Finnerty, a les capacités et connaissances pour agir à titre de greffier *ad hoc* pour la présente séance et que celui-ci accepte d'accomplir cette tâche ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

4769

DE NOMMER monsieur Michael Finnerty comme greffier et secrétaire *ad hoc* pour la séance extraordinaire du conseil du 27 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

06-226-22	Modification de la date de la séance ordinaire du mois de juillet et du mois d'août 2022
------------------	---

ATTENDU QUE la séance ordinaire du mois de juillet est prévue le lundi 4 juillet ;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du mois d'août est prévue le lundi 22 août ;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la date de ces séances afin de garantir le quorum ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

DE REPORTER la séance ordinaire du mois de juillet au mardi 5 juillet 2022 ;

DE REPORTER la séance ordinaire du mois d'août au lundi 29 août 2022.

Ces séances auront lieu à 19h30 au Centre Harpell, 60 rue Saint-Pierre.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-227-22	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18h11.

Adoptée à l'unanimité.

M. Denis Gignac
Maire suppléant

M. Michael Finnerty
Greffier *ad hoc*

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-174074 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-174073 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 27 juin 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 29 juin 2022.

M. Denis Gignac, maire suppléant

M. Michael Finnerty, greffier *ad hoc*